



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

**Délibération n°2023-51**

**Thème : URBANISME 5**

**Objet : Lancement d'une étude de faisabilité pour la restructuration d'îlots dans le centre historique de Forcalquier**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Pouvoirs : 9 Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa ISIRDI, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale

**Étaient représentés :**

Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à Mme Karima COEURET  
Mme Jacqueline VILLANI, conseillère municipale donne procuration à Mme Charlotte SOULARD  
M. Michel DALMASSO, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel CHAPUIS  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
M. Rémi DUTHOIT conseiller municipal donne procuration à Mme Lisa ISIRDI  
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ  
M. Charles DANNAUD, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

**Absents excusés :**

Sandrine LEBRE, Jacqueline VILLANI, Michel DALMASSO, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Rémi DUTHOIT, Geoffroy GONZALEZ, Charles DANNAUD

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L303-1, R327-1, L321-1 et suivants et R321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-50 en date du 28 septembre 2023, approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) ;

**CONSIDERANT** les objectifs définis dans le cadre de l'OPAH-RU portant notamment sur la lutte contre l'habitat indigne et la vacance ;

**CONSIDERANT** les conclusions de l'étude pré-opérationnelle, portant sur l'identification de plusieurs îlots dégradés dans le centre historique, îlot Violette (8/10 rue Violette), îlot du Puits (32/34 rue Marius Debout), ruelle des Prisons, nécessitant une intervention publique ;

**CONSIDERANT** les modalités de financement de l'Anah dans les opérations de restructuration d'îlots dégradés ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'étudier préalablement la faisabilité, pour déterminer les conditions du montage opérationnel de Résorption de l'Habitat Insalubre et de Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restructuration Immobilière (RHI-THIRORI) et pouvoir le cas échéant, déposer le dossier spécifique de demande d'éligibilité ;

**CONSIDERANT** les aides possibles pour lancer l'étude de faisabilité ;

**CONSIDERANT** le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel de l'étude de faisabilité : 100 000 €HT
- Aide de l'ANAH : 50 000 €
- Aide de la Banque des Territoires : 30 000 €
- Coût restant à la charge de la commune : 20 000 €

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver le lancement d'une étude de faisabilité sur l'îlot Violette (8/10 rue Violette), l'îlot du Puits (32/34 rue Marius Debout), ruelle des Prisons ;
- D'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions afférentes auprès des partenaires financiers susvisés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : **.16 OCT. 2023**